PROCES VERBAL
Conseil Municipal du jeudi 02 juillet 2026 à 18 h 00

Date de Convocation : 26 juin 2026

Présidence : Sylvain RICHÉ

Nombre d'élus en exercice : 15
Nombre d'élus présents : 14/15

Présents (14) : RICHÉ Sylvain, DESSERY Gérard, BEDNARZ-GOZZI Michèle, CAUX Philippe, BÉTRENCOURT LÉPINE Marie, TOTH Dominique, BOSTEL CARPTENTIER Marie-Claire, MARTIN Joël, ROGER Sébastien, FOURMENTEZ Tiphanie, BRISTEN David, OLIVIER Lucie, LELEU Alain, BÉTRENCOURT Anne-Gaëlle
Absente excusée (1) : NOWACZYK Joël donne procuration à BÉTRENCOURT Anne-Gaëlle
Secrétaire de séance : BÉTRENCOURT LÉPINE Marie
Votants : 15/15 (14 élus présents + 1 procuration)

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ *Approbation du Procès-verbal du 28/04/2026*
- ✓ *Création d'un emploi d'adjoint technique en application de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique*
- ✓ *Désignation d'un correspondant défense*
- ✓ *Désignation des représentants à l'agence iNord (Ingénierie territoriale du Département)*
- ✓ Renouvellement des contrats de vérification annuelle des installations électriques, de gaz, des moyens de secours et des équipements sportifs
- ✓ *Questions et informations diverses*

Ouverture de la séance : 18 h 04

La séance ouverte, Monsieur le Maire nomme Marie BÉTRENCOURT, secrétaire de séance.

Il demande aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des 2 décisions prises les 7 mai et 12 juin :

Décision n° 4/2026 du 07 mai 2026 : Signature du nouveau contrat de maintenance avec la société AFI, pour le logiciel Kaïla utilisé pour la comptabilité communale. Ce contrat couvre la période de régularisation du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, puis par reconduction tacite du 1er avril 2026 au 31 mars 2029. Le coût de la prestation est de 376,88 € HT/an et sera révisé annuellement d'après les conditions de vente du contrat.

Décision n° 5/2026 du 12 juin 2026 : Signature de la convention électricité avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et de services associés dans le cadre du dispositif ELEC 2028, dont le terme est fixé au 31 décembre 2030.

L'UGAP est une centrale d'achat public française, qui permet aux organismes publics d'acheter des biens et des services sans avoir à lancer eux-mêmes une procédure de marché public.
L'un des principaux avantages est que les acheteurs publics peuvent commander directement auprès de l'UGAP en bénéficiant de marchés conformes au droit de la commande publique, ce qui simplifie considérablement leurs achats.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

2026 06 01		Délibération portant création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 1 000 habitants		Rapporteur : Sylvain RICHÉ, Maire
VOTES	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Ne participe pas au vote :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, qui rappelle l'incertitude d'obtenir un contrat PEC pour la prochaine rentrée scolaire, et afin de garantir la continuité du service périscolaire (cantine et garderie), ainsi que l'entretien de l'école communale ;

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la création à compter du 1er septembre 2026 d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires.
Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois, pour couvrir toute l'année scolaire 2026 – 2027, ainsi que l'entretien annuel de l'école et des bâtiments communaux durant l'été 2027.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience confirmée en entretien et hygiène au sein d'une cantine et d'une école, ainsi qu'en préparation de repas et service en restauration scolaire, et dans l'encadrement de jeunes enfants. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les articles L.332-21 et R.332-1 à R.332-19 du code général de la fonction publique, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire rappelle que si France Travail confirme la possibilité de recruter un agent sous contrat aidé (PEC) - ce qui permettrait à la commune de bénéficier d'une aide financière comprise entre 25 % et 30 % du salaire - cette option sera priorisée par rapport à l'embauche d'un contrat à durée déterminée.

2026 06 02		Désignation d'un correspondant à la défense		Rapporteur : Sylvain Riché, Maire
VOTES	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Ne participe pas au vote :

Suite aux récentes élections municipales, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un nouveau correspondant à la défense, au sein de la commune.

Il rappelle le rôle et les missions du correspondant défense, qui s'articulent sur 3 axes :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits,
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense
- Animer des actions locales : cérémonies commémoratives (8 mai – 11 novembre), visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants

Messieurs David BRISTEN et Alain LELEU proposent leur candidature.

Un vote a lieu à main levée.

- Monsieur David BRISTEN a obtenu la majorité des voix (15)
- Monsieur Alain LELEU a obtenu 3 voix POUR et 12 Abstentions

Monsieur David BRISTEN est désigné correspondant défense pour la Commune de Wasnes au Bac.

2026 06 03		**Désignation des représentants de la commune à l'agence iNord**		Rapporteur : Sylvain Riché, Maire
VOTES	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Ne participe pas au vote :

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que :
« Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que :
« Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

Vu la délibération numéro 2018 07 01 en date du 27 novembre 2020 par laquelle la commune a adhéré à iNord,

Vu les statuts de l'agence, notamment ses articles 5 et 10, qui prévoient que les communes sont représentées à l'agence par un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Considérant que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la commune pour siéger à l'agence,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- De désigner Mr Sylvain RICHÉ comme représentant titulaire à l'Agence iNord, et Mme Michèle BEDNARZ-GOZZI comme son représentant suppléant.
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette délibération.

2026 06 04		**Vérifications périodiques : installations électriques, de gaz et des moyens de secours**		Rapporteur : Sylvain Riché, Maire
VOTES	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Ne participe pas au vote :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer un nouveau contrat pour la vérification annuelle des installations électriques, de gaz et des moyens de secours.
Monsieur le Maire présente les propositions commerciales qu'il a reçu de 3 sociétés différentes.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition de l'APAVE de Valenciennes.
Le montant annuel du Contrat est fixé à 1 034 € H.T.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de prestations avec l'APAVE, pour une durée de 5 ans.

2026 06 05		Vérification des équipements sportifs		Rapporteur : Sylvain Riché, Maire
VOTES	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Ne participe pas au vote :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de signer un nouveau contrat pour la vérification annuelle des équipements sportifs.
Après consultation de 3 sociétés, et la présentation des propositions commerciales remises à Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'APAVE de Valenciennes, pour une durée de 5 ans (non renouvelable).

Le coût avec mise en charge des équipements sportifs sera de 100,00 € H.T (contrôle biennal).
Le coût pour la vérification visuelle des équipements sportifs sera de 180,00 € H.T (contrôle annuel).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service avec l'APAVE.

- **Point ajouté à l'ordre du jour :**

2026 06 06		Travaux de réhabilitation complète de la rue du Docteur Calmette		Rapporteur : Sylvain Riché, Maire
VOTES	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Ne participe pas au vote :

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation complète de la rue Calmette.
Ce projet prévoit notamment la réfection des trottoirs avec des matériaux drainants favorisant l'infiltration des eaux de pluie, la création et la réorganisation des espaces de stationnement, ainsi que le réaménagement de la place située devant l'école.
Cette place sera embellie par l'installation de mobilier urbain moderne et la création d'îlots de fraîcheur afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, le confort des usagers et l'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs.
Les aménagements concerneront l'ensemble de la rue, jusqu'à la place du Monument aux morts, afin de garantir une cohérence urbaine et paysagère. Le projet inclut également l'enfouissement des réseaux aériens, contribuant ainsi à l'amélioration de l'esthétique de l'espace public et à une meilleure qualité des infrastructures.
Cette opération s'inscrit dans une volonté de moderniser durablement la commune, de renforcer son attractivité et d'offrir un cadre de vie plus agréable et plus respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire informe avoir reçu le 29 juin dernier Mme Lecerf, inspectrice divisionnaire et conseillère aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable de Wallers, avec qui il s'est entretenu, afin de connaître la situation financière de la commune, avant d'engager un projet de travaux d'un montant de 1 000 000 €.

Les comptes montrent une gestion saine.
La commune dégage une capacité d'autofinancement de 109 195 €, soit 180 € par habitant.
Cela signifie qu'après avoir financé toutes les dépenses de fonctionnement, elle conserve une épargne lui permettant de participer au financement de ses investissements.
La commune présente également un point très positif, elle n'a actuellement aucune dette bancaire et ne supporte donc aucune charge d'intérêts ni remboursement d'emprunt.
Au 31 décembre 2025, le fonds de roulement s'élève à 126 817 €, soit 210 € par habitant. Ce niveau constitue une réserve de trésorerie qui apporte de la sécurité financière.
Le projet envisagé représente un investissement de 1 000 000 €. Grâce aux financements sollicités, 60 % du coût, soit 600 000 €, seraient couverts par des subventions. Le reste à financer par la commune serait donc limité à 400 000 €.
Compte tenu de l'absence de dette, de la capacité d'autofinancement annuelle et du fonds de roulement disponible, la commune dispose d'une capacité financière solide pour porter ce projet. Même si un emprunt était nécessaire pour financer le solde, le niveau d'endettement resterait raisonnable.

Ces éléments montrent que le projet est financièrement soutenable, sous réserve de l'obtention des subventions et du respect de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.
Il s'agit d'un investissement important, mais qui peut être réalisé tout en préservant l'équilibre financier de la commune et sa capacité à poursuivre ses autres missions.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- AUTORISE Mr le Maire à solliciter et à déposer toutes demandes de subventions et de concours financiers auprès des partenaires institutionnels susceptibles d'accompagner cette opération, notamment au titre :
  - du Fonds de concours et de la Dotation de solidarité auprès de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,
  - de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) sur le volet Aménagement et équipements, ainsi que le volet Voirie communale, de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT), et éventuellement du Bonus Nord Durable auprès du Département du Nord,
  - ainsi que tout autre dispositif de financement mobilisable auprès de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, des établissements publics ou de tout autre organisme partenaire (Agence de l'Eau, SIDEGAV, SIDEN-SIAN, ...) ;

- SOLLICITE l'entreprise ATC 59 représentée par Mr Laurent DESCAMPS de Lieu-Saint-Amand, en tant que bureau d'études – maîtrise d'œuvre ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions, actes administratifs et marchés nécessaires à l'instruction des dossiers de subvention et à la réalisation de l'opération ;

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal selon l'avancement du projet.

****

Monsieur le Maire souhaite donner la parole à ses trois adjoints, afin que chacun puisse présenter le travail effectué dans sa délégation respective.

Intervention de Michèle BEDNARZ-GOZZI, adjointe aux affaires périscolaires et scolaires, petite enfance, jeunesse, aux affaires sociales, protection civile, intergénérationnel et tranquillité rurale

- **Restitution du conseil d'école du mardi 23 juin 2026**

Ce dernier conseil d'école de l'année a été l'occasion de faire le point sur les projets et actions qui se sont déroulées durant l'année scolaire, d'en faire le bilan pédagogique et de parler des actions à venir.

- Bilan positif des nombreuses actions menées par l'équipe enseignante et l'APE (Liaison Ecole Collège avec le cross du collège en lien avec l'école de Mastaing
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent « Apprendre à porter secours »
- Petits champions de la lecture
- visite confiserie Despinoy
- Jeux d'opposition
- Dictée francophone
- Contes athlétiques
- Journées « petite école » à Wavrechain
- projet nature « les petits explorateurs des espaces naturels du Nord » en lien avec le département du Nord en partenariat avec une autre école engagée dans le programme (Eppe-Sauvage) »
- Participation à « la grande lessive » = installation artistique éphémère, intergénérationnelle et internationale
- spectacle Noël offert par APE et sortie fin d'année (visite camelerie et zoo Maubeuge).

Puis Mr David BRISTEN, en sa qualité de président de l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) est intervenu sur les activités sportives de l'association, au bénéfice des élèves de notre école.

Divers :
- Retour très positif de la fête de l'école, avec un petit bémol : peu de participation de parents bénévoles pour la préparation et la tenue des stands de la kermesse
- Préoccupation concernant la baisse des effectifs à venir
- Piscine : poursuite du partage des frais avec Wavrechain
- Des travaux d'entretien/peinture seront réalisés durant l'été.

Important : Prévision pour l'année prochaine d'une évaluation externe d'école = audit par lequel une équipe d'évaluateurs indépendants analyse le fonctionnement de l'école afin d'identifier points forts, axes d'amélioration et accompagnement de son développement.
Rencontre avec la direction, les enseignants, les personnels, les élèves, les parents, les partenaires et la municipalité.
A la demande de l'inspection d'académie, le rapport à faire en commune avec l'école de Wavrechain sous Faulx.

- **Le PCS : Plan communal de sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde, ou PCS, est un outil qui permet à la commune d'être prête à réagir en cas de crise, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle, d'un accident, d'un événement climatique ou d'une situation de crise sanitaire. Il a pour objectif d'assurer la protection des personnes, d'organiser l'alerte et l'information de la population, de coordonner l'action des élus et des agents communaux, d'apporter un soutien aux services de secours, et de permettre un retour à la normale après la crise.
Il précise l'organisation de la commune, le rôle des élus et des agents, les moyens mobilisables et les actions à mettre en œuvre pour informer, protéger et accompagner la population.
Ce plan est avant tout un document de préparation, qui permet d'anticiper les situations d'urgence, d'améliorer la réactivité et de mieux coordonner les actions avec les services de secours. Son adoption ou sa mise à jour constitue une démarche essentielle pour renforcer la sécurité des habitants et la résilience de la commune.

A Wasnes-au-Bac, le PCS existe déjà mais sa mise à jour est nécessaire suite au renouvellement du conseil municipal pour assurer la continuité de la réponse à apporter en cas de gestion de crise.

Une mise à jour du PCS va être engagée dès que possible afin :
- d'actualiser les coordonnées des intervenants (cellule de crise, mise à jour organigramme des agents, élus et référents, services techniques, acteurs externes : secours, autorités)
- de répartir les missions (déclenchement de l'alerte, logistique, communication, terrain, soutien à la population)
- d'identifier les risques et réviser les procédures de gestion de crise
- de renforcer la préparation de la commune face aux risques identifiables (climatiques, inondations, protection des populations [recensement des personnes isolées, vulnérables, en situation de handicap, sans moyen de transport ...])
- d'évaluer les moyens disponibles (locaux pour l'accueil de la population, PC crise si nécessaire ...), les moyens humains (maire, adjoints, conseil municipal, agents communaux, bénévoles mobilisables ...), les moyens matériels (véhicules, téléphones portables, matériel de signalisation ...).

- **Intergénérationnel à développer**

Volonté de renforcer les liens entre aînés et enfants :
- Intervention à l'école via l'association « les mémoires » (participation des séniors à la vie scolaire)
- Repas occasionnels communs partagés à la cantine
- Rôle facilitateur et soutien de la commune

Intervention de Gérard DESSERY, adjoint aux finances, marchés publics, ressources humaines, dynamique de projet ; environnement, développement durable, ruralité et commerces, fêtes et cérémonies, évènementiel, monde associatif, affaires culturelles et sportives

Il réfléchit à la création d'espaces pour le fleurissement de la commune. Il faut privilégier les plantes qui résistent à la chaleur.

Il informe les membres du conseil de la reprise du repas des aînés à l'automne prochain, en s'associant avec les communes de Fressies et de Paillencourt. Le repas se déroulera à la salle de réception « Le Canotier » située au bassin rond à Paillencourt. Le coût serait de 55 € / participant et limité à 40 places pour la commune de Wasnes au Bac.

Pour le 14 juillet, un match de football est organisé au stade par la société de chasse.
L'idée du tir d'un feu d'artifice est envisagée. Des jeux pourraient être organisés (tir à la corde, ...).

Le comité des fêtes étant en cours de reconstruction, il est envisagé que la commune apporte son soutien, ou prenne part de manière temporaire, à l'organisation des prochaines fêtes, dans l'attente de la reconstitution complète du comité, comme cela a été fait à l'occasion de la fête des mères.

Intervention de Philippe CAUX, adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à la gestion des cimetières, aux transports, à la communication et aux nouvelles technologies

Il présente le devis qu'il a reçu pour le remplacement du chauffage de la mairie par une pompe à chaleur.

Côté communication, il souhaite que la mairie, et les élus communiquent davantage auprès des habitants, en mettant en place l'ouverture d'une page Facebook.

Il intervient dans différents bâtiments communaux afin de les mettre en conformité avant le passage de la commission de sécurité en 2027.

Il présente le nouveau numéro du journal Gustine, qui sera prochainement distribué, et qui a été réalisé par Tiphanie FOURMENTEZ, Anne-Gaëlle BÉTRENCOURT et David BRISTEN. Suite au changement de la municipalité, celui-ci a connu un rafraîchissement, et de nouvelles rubriques verront le jour.

Questions et informations diverses :

- Atelier avec le SIAVED :
  Le SIAVED propose des ateliers gratuits ouverts pour 10-12 personnes.
  L'atelier cuisine zéro déchet a été retenu.

- Travaux à l'église :
  Suite au mail reçu de l'association « La Vie de notre Clocher », nous informant de la présence d'humidité et d'une possible fuite au niveau du mur situé côté tour de l'église, Mr le Maire a pris contact avec Monsieur Debailleux de la CAPH, en charge du patrimoine, afin qu'il puisse venir constater la situation et donner son avis.
  Après inspection, Monsieur Debailleux a confirmé qu'il pouvait effectivement y avoir une infiltration au niveau de la toiture de la tour.
  Afin de déterminer les travaux nécessaires, Mr le Maire a demandé un devis à la société de couverture Brassely, qu'il a ensuite transmis à l'association « La Vie de notre Clocher ».

- Financement définitif du relamping de l'éclairage public (travaux réalisés en juillet 2025) :
  Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des subventions ont été perçues pour l'opération du relamping de l'éclairage public de la commune.

  Pour une opération de 54 382,36 € TTC, la commune a perçu :
  - du Département du Nord : 22 659 €
  - de la CAPH : 11 401,24 €
  - du Fonds de Compensation pour la TVA : 8 920,88 €

  Le reste à charge pour la commune est de 11 401,24 €, soit moins de 21 % du montant des travaux TTC.

- Travaux à l'école :
  Des travaux de rafraîchissements sont à prévoir à l'école durant l'été. Un mail a été envoyé à l'ensemble des élus le 30 juin, pour les inviter à participer bénévolement aux travaux de peinture. Mme Anne-Gaëlle BÉTRENCOURT, Mrs Joël MARTIN et Joël NOWACZYK se sont, d'ores et déjà, portés volontaires.
  Une cabane à poules est envisagée.
  Un circuit sera peint au sol de la cour, afin de faciliter l'apprentissage de la circulation des élèves à bicyclette.

- Transport piscine année scolaire 2026-2027 :
  Mr le Maire informe les élus qu'il y a lieu de mutualiser avec la commune de Wavrechain sous Faulx, le transport en autocar concernant le trajet de la piscine des élèves pour la prochaine année scolaire. Le coût du transport d'un aller/retour à la piscine d'Escaudain est de 165 €, soit 82,50 € par commune.

- Etude SYMSEE :
  Monsieur le Maire fait part d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 27 mai dernier, à la demande du syndicat mixte du sud est de l'Escaut (SYMSEE), en présence de Mr Gérard Dessery - 1er adjoint, Mr Damien DESSERY – agriculteur, Mr Matthieu HOYAU – responsable cycle de l'eau à la CAPH, Mme Inès DEPRES - conseillère érosion à la chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais, Mr Georges FLAMENGT - président du SYMSEE, Mr Raphaël DELCROIX – animateur érosion au SYMSEE.
  Une étude a été menée par la CAPH et Valétudes en 2020 dans laquelle des emplacements d'ouvrages en hydraulique douce ont été proposés afin de limiter le potentiel ruissellement qui peut impacter la commune.

  Deux sujets ont été abordés :
  - La plantation de 6 haies aux pieds des parcelles agricoles de Mr Dessery
  - Le problème de fossé de refoulement qui est régulièrement encombré avec toute sorte de déchets (notamment des lingettes) – sujet qui sera traité avec Noréade qui a été averti

  À l'issue de cette réunion, M. HOYAU (CAPH) reviendra vers la commune de Wasnes-au-Bac afin de discuter de l'avancement du projet de plantation de haies, après avoir consulté les autres exploitants potentiellement concernés.

- Réunion avec le SYMEA :
  Suite à la réunion du SYMEA avec Monsieur Beauchamp, consacrée à la masse d'eau de la Sensée aval, celui-ci nous a informés que cette masse d'eau, présente sur notre territoire, sera prochainement équipée de capteurs permettant de relever et d'analyser différentes données. Ces mesures permettront notamment de mieux suivre l'état et l'évolution de la masse d'eau.

- Membres désignés pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :
  Suite à la délibération du 28 avril 2026 comportant la liste de 24 personnes proposées par le conseil municipal pour la constitution de la CCID, Monsieur le Directeur régional des finances publiques nous a adressé la liste des commissaires titulaires et suppléants qui siégeront à la CCID durant le mandat 2026 – 2032.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
DESSERY Damien BETRENCOURT Stéphane FIEVET née MANCA Angélina BETRENCOURT Anne-Gaëlle LELEU Alain LEGRAND née JACQUELINE Patricia	BETRENCOURT Albert LANFORT Thierry VALIN Jonathan DENECKER née DELACROIX Patricia BORG Jacky LOQUET née DENECKER Marie-Christine

- Diagnostic amiante à l'école :
  En 2023 nous avons dû établir un diagnostic amiante à l'école, suite à la demande de l'inspecteur d'académie.
  Ce diagnostic fait ressortir une présence d'amiante au faux plafond de la chaufferie.
  Le diagnostiqueur nous avait alors préconisé un confinement du faux plafond, ce qui a été fait.
  Aujourd'hui l'inspecteur académique nous demande de refaire le diagnostic pour prouver qu'il n'y a plus de présence d'amiante.
  Une demande de devis a été effectuée auprès de prestataires.
  Le choix s'est porté sur la société Contrôle G située à Valenciennes, qui effectuera au cours de l'été ce diagnostic.
  Le Dossier Technique Amiante (DTA) issu de ce contrôle sera transmis à l'inspecteur académique.

- Séances de Yoga aérien :
  Coralie Lenne, professeur de Yoga aérien, qui a créé son association dénommée « l'Apaisant'heure », nous a proposé d'effectuer une ou plusieurs séances sous la halle couverte en faveur des habitants.
  Une convention a été signée avec cette dame, pour l'utilisation de la halle et des toilettes, entre le 18 août et le 29 septembre 2026.
  La réservation et le règlement des séances se font directement auprès de Mme Lenne.
  La mise à disposition de la halle lui a été accordée gratuitement.

Fin de séance à 19h25

Signatures :

Mr le Maire

La secrétaire de séance